

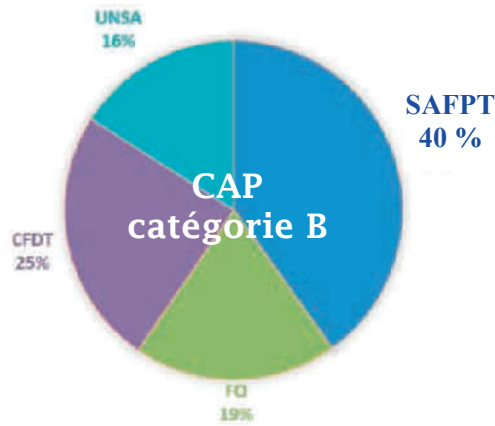
Liste présentée au C.D.G. pour la Commission Administrative Paritaire, catégorie C

Groupe hiérarchique C1
GAIERO Romain, CAVEM
LAUGIER Marie-Christine, Le Pradet
 BAZZANO Guillaume, Adjoint technique, La Crau
 TAIS Sandra, La Londe les Maures
 MERIMECHE Kader, C.A. Provence Verte
 RIMETZ Davina, Le Thoronet
 NARDIN Valérie, Flayosc
 LOCCI Antoine, Cuers
 DAUPHIN Pascale, Flassans sur Issole
 DOVERI Françoise, Moissac Bellevue
 LOUDJANI Jamel, Métropole TPM
 RAYNAUD Fabien, La Londe les Maures

Groupe hiérarchique C 2

RODRIGUEZ Patricia, La Londe les Maures
GAUTIER Stéphanie, Cogolin
MONTANELLI Josiane, Le Cannet des Maures
MARECHAL Franck, C.C Golfe de St Tropez
 MERLINO Cédric, CAVEM
 CAMILIERI Thierry, CCAS de Cuers
 CHIATTELLA Sabrina, Gassin
 HILAIRE Stéphanie, La Croix Valmer
 CANOVA Isabelle, Flassans sur Issole
 GUIOL Michel, Bormes les Mimosas
 TOMBINI Sylvie, Trans en Provence
 CABOT Martine, Le Pradet
 BACCINO Jean-Pierre, Métropole TPM
 BOUVET Valérie, Flassans sur Issole
 GEOFFROY Gilles, le Thoronet
 JOURDAN Carine, Bormes les Mimosas
 LARDOS Raymonde, Salernes
 ROUBAUD André, Métropole TPM
 AGARD Martine, Rocbaron
 ROL Thierry C.A Provence Verte

Liste présentée au C.D.G. pour la Commission Administrative Paritaire, catégorie B

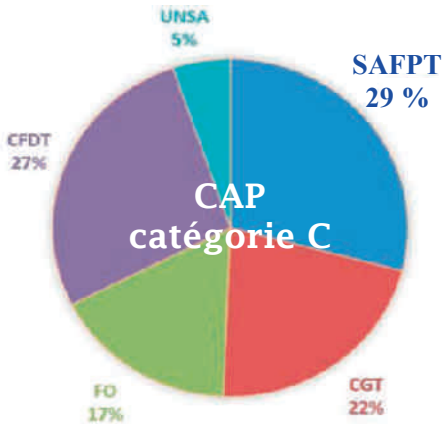


Groupe hiérarchique B3

ROL Isabelle, C.A. Provence verte
PICART Loïc, La Londe les Maures
GRAZIANO Lionel, La Croix Valmer
MACHADO Elsa, Le Pradet
 CZERNECKI Robert, C. Agglo Dracénoise
 MINGUEZ Adam, Grimaud
 GOUADON Raymond, Brignoles
 MION Laurent, Puget sur Argens
 MICHEL Christian, Métropole TPM

Groupe hiérarchique B4

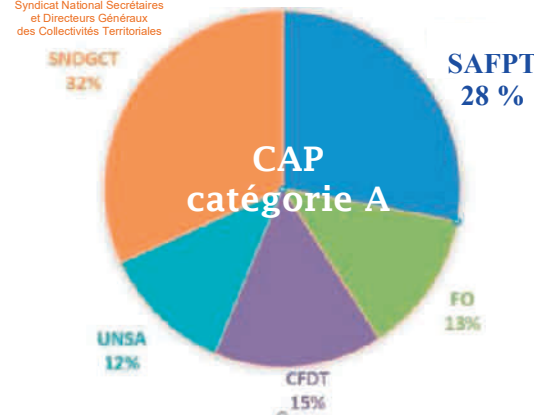
MARTIN Patricia Le Pradet
DAVID Nicole, La Crau
VITA Alexandre, Brignoles
PEREON Valérie, La Londe les Maures
 FIACCHI Virginie, Cogolin
 LOGUES Carole, Grimaud
 JOURDAN Sandrine, La Croix Valmer
 VENTICELLO Myriam, Ramatuelle
 CARLISI Joëlle, Saint Cyr sur mer
 BAILLY Isabelle, Gassin
 MARENGO Cécile, La Croix Valmer
 POUPENEY Edith, Flassans sur Issole
 LAURET Maryse, Carqueiranne
 PIERACCI-PESCIO Danielle, La Cadière d'Azur
 SAUVAIRE Fabienne, Le Revest les Eaux
 ROUVIER Myriam, La Bastide
 CARRIERE Alexandre, Sillans la Cascade
 TOURTIN Christophe, Cogolin
 KESSLER Eric, Bormes les Mimosas
 FRACCARO Jean-Paul, Vinon sur Verdon



Liste présentée au C.D.G. pour la Commission Administrative Paritaire, catégorie A

Groupe hiérarchique A5
TREMEREL Eric, Les Adrets de l'Estere
BRAZILLIER Laurent, La Londe les Maures
 CASTOR Olivier, C. agglo Dracénoise
 DA CRUZ Eric, CAVEM
 BALDACCHINO Nathalie, La Crau
 AUDIBERT Bernard, La Motte
 ROLLAND Frédéric, Grimaud
 TORNATO Laurence, C.agglo Dracénoise
 LONG Karine, CCAS de Cuers
 BONNEVILLE Yveline, Besse sur Issole
 ARNAUD Chantal, Métropole TPM
 LAGO Catherine, Aups
 REBUFFEL Chantal, La Roque Esclapon
 BLANC Isabelle, Bargème
 DUVAL Christine, CCAS de Cuers
 BERLINGER Brigitte, Carqueiranne
 MESSAGER Christine, C.C lacs et gorges du Verdon
 BERNOLLIN Christophe, Métropole TPM
 KEIFLIN Audrey, CIAS Vallée du Gapeau
 DEMAJEAN Christophe, C. C Golfe de St tropez

Syndicat National Secrétaires et Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales



Groupe Supérieur A6

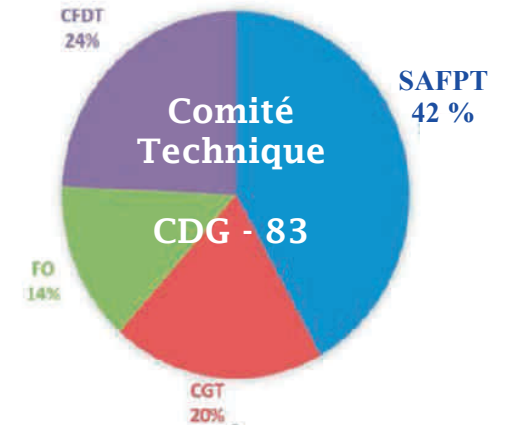
HEDON Yves, La Londe les Maures
DUCHEMIN Hervé, La Londe les Maures
 SICARD José, Métropole TPM
 DUVAL Frédéric, Ollioules



SYNDICAT AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

* Liste présentée au C.D.G. pour le Comité Technique (Collectivité de moins de 50 agents)

CARRIERE Alexandre, Sillans la Cascade
ORTIZ Jean-Philippe, Aups
CANOVA Isabelle, Flassans-sur-Issole
ROUVIER Myriam, La Bastide
FLANDIN Rémy, Régusse
DEMARIA Nathalie, Besse-sur-Issole
BONNEVILLE Yveline, Besse-sur-Issole
TREMEREL Eric, Les Adrets de l'Estere
 RIMETZ Davina, Le Thoronet
 TUZZA Patrick, La Celle
 GEOFFROY Gilles, Le Thoronet
 ALBOUY Valérie, C.C Lacs et Gorges du Verdon
 DOVERI Françoise, Moissac Bellevue
 SIMON Jean-Marc, Tourtour
 LAGO Catherine, Aups
 MESSAGER Christine, C.C Lac et Gorges du Verdon
 GOURGUECHON Corinne, La Roque Esclapon
 FARGIER Ludovic, Saint Antonin
 FRECHIN Bruno, Syndicat Mixte Haut Var
 BRUNEL Bruno, Bauduen
 REBUFFEL Chantal, La Roque Esclapon
 ZAINO Isabelle, La Celle
 CHARRIER Maud, Tourtour
 FENOUILLET Didier, Syndicat Mixte Haut Var
 JEANÉric, Régusse
 DAUPHIN Pascale, Flassans-sur-Issole
 BLANC Isabelle, Bargème
 GUICHARD Jocelyne, Comps sur artuby
 VAROQUIER Patricia, Flassans sur Issole
 SALOME Yves, Moissac Bellevue
 PELISSIER Patrick, Comps sur artuby
 RAYMONDO Emmanuelle, Solliès-ville



Nos délégués syndicaux départementaux vous représentent, vous défendent et vous informent

Dans le *CT, ils donnent leurs avis sur l'organisation des services, les conditions de fonctionnement, les méthodes et techniques de travail, les grandes orientations, le plan de formation, les suppressions d'emplois ...

Dans le CHSCT, ils se consacrent à l'analyse des risques professionnels, à l'enquête sur les maladies et accidents professionnels, à l'hygiène et la sécurité dans le travail et à la formation en la matière, à la prévention des risques et aux conditions de travail, la médecine professionnelle, ...

Dans les CAP, ils sont consultés pour toutes les questions individuelles concernant la carrière du fonctionnaire (refus de titularisation, prolongation de stage, notation, avancement de grade et d'échelon, promotion interne, mise à disposition, détachement, disponibilité.)

Les représentants élus au sein de ces instances siègent également en conseil de discipline et commissions de réforme.

Rappel : La loi de transformation de la Fonction Publique va profondément, au vu des évolutions prévues et à venir, modifier les prérogatives des instances paritaires qui, pour l'instant, fonctionnent toujours comme noté ci-dessus.

Un renseignement ne coûte rien

Adressez-vous à :

L'Union Départementale du Var
 Tel : 06 14 60 29 50 - Mail : ud-var@safpt.org
 SITE INTERNET : WWW.SAFPT.ORG

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE



La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a été publiée au journal officiel du 7 août 2019. Elle ne déploiera pourtant tous ses effets qu'après la publication d'un volumineux programme de textes d'application. Cette loi s'articule autour de plusieurs dispositions et non des moindres pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. Elles sont relatives :

- ✓ au dialogue social, à l'évolution des instances paritaires et au recours aux contractuels
- ✓ au droit disciplinaire et à la déontologie
- ✓ aux conditions de travail
- ✓ aux recrutements, à la mobilité et à l'évolution professionnelle
- ✓ à l'égalité professionnelle

Concernant l'évolution des instances paritaires, la loi modifie en profondeur le fonctionnement de celles-ci avec la création d'un comité social territorial (CST) en remplacement du CT et du CHSCT, et réforme le champ de compétences des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires.

Les CST verront leurs prérogatives augmenter puisqu'ils auront un droit de regard, sur le plan local, sur la carrière des agents **d'une manière générale et non pas individuelle. Ces prérogatives restent, néanmoins, jusqu'à cette future mise en application** (la date n'est pas encore définie), **dévolues aux CAP locales** (plus de 350 agents) **ou départementales** (pour les communes affiliées au CDG)

Les CAP conserveront toutes les autres prérogatives qui étaient de leurs compétences.

Ces modifications à venir au niveau des instances paritaires vont donc renforcer le travail qui devra être fait sur le plan local par l'organisation syndicale. En effet, c'est au sein du futur CST que seront débattues les lignes directrices concernant les avancements de grade, les promotions internes, les avancements d'échelon, les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale et les aides à la protection sociale complémentaire.

Pour l'entretien professionnel, le rôle des représentants syndicaux sera de s'assurer que tous les agents aient bien été évalués.

D'ores et déjà, le SAFPT n'a qu'un mot d'ordre à donner :

- ✓ Aux responsables des sections déjà créées, mobilisez-vous avec les membres de vos bureaux respectifs pour mettre en place une véritable politique de défense de vos adhérents et sympathisants au niveau de l'évolution de leurs carrières.
- ✓ Aux adhérents isolés, regroupez-vous en sections dès à présent, l'union faisant la force.
- ✓ A tous, prenez en compte cette future évolution des instances paritaires pour préparer dès à présent les prochaines élections professionnelles qui auront lieu en 2022.

N'attendez pas, c'est dès à présent que tout cela se construit car votre rôle, sur le plan local, sera beaucoup plus important

Les représentants SAFPT-UD-VAR se tiennent à votre disposition : Tel : 06 14 60 29 50 - Mail : ud-var@safpt.org